

N° 2010-3



FL@SH CFE-CGC APRR

en ligne sur www.cgcaprr.fr



Confédération française de l'encadrement CGC

Signature d'un Avenant à l'A.E 2004.4 PEG

L'A.E. signé en 2004 a permis à une grande majorité des salariés APRR - AREA et SIRA de se constituer une épargne salariale constituée de valeurs mobilières investies en titres de la société APRR à l'occasion de son introduction en Bourse.

Puis en mars 2006, après avis des 2 Conseils de Surveillance ces valeurs mobilières ont été apportées sur des fonds de garanties initiés par EIFFARIE : **APRR Monétaire, Eiffage Classique, Eiffage Sécur Plus.**

En Avril 2010, cette Epargne deviendra disponible.

Chaque salarié sera libre d'en disposer comme il l'entend, soit en sortant son épargne en vu d'une utilisation personnelle, soit en la replaçant judicieusement.

C'est pour cette deuxième option qu'APRR a signé avec 7 OS (sauf SUD) un Avenant à l'AE 2004.4 pour proposer aux salariés des solutions intéressantes de placement à court et moyen terme,

- Un guide de l'ensemble des solutions proposées a été établi par la DRH,
- Des réunions d'informations ont permis d'éclairer les salariés sur les différentes options possibles,

La période de souscription se déroule du 28/01/2010 au 16/02/2010.

A chaque salarié d'étudier la solution qui lui convient le mieux

Alors à vos calculettes et bonne sortie du PEG 2004.

**Le Délégué Syndical Central
B. AVERSENQ**